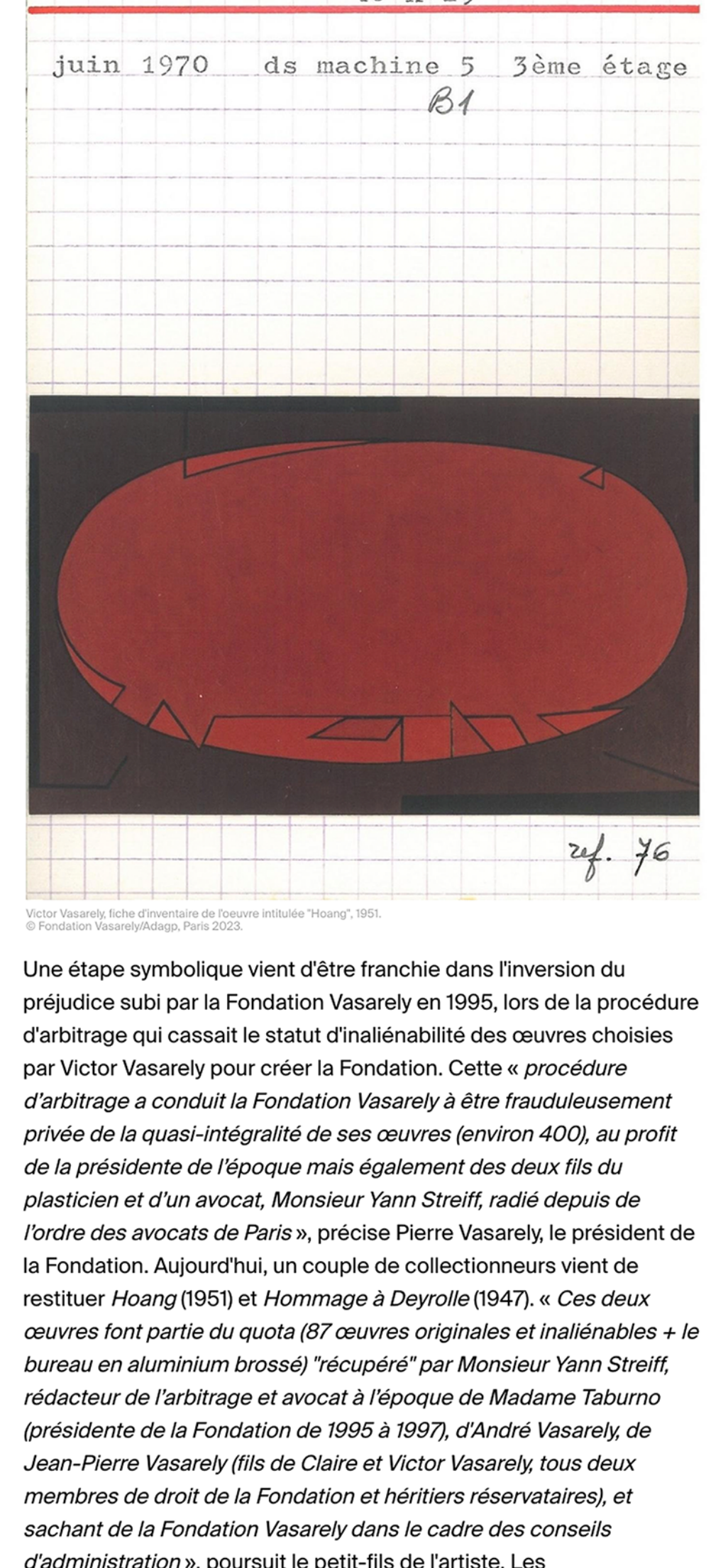
LE QUOTIDIEN DE LART
le 18 juillet 2023

2 œuvres restituées à la Fondation Vasarely

Par Stéphanie Pioda

Édition N°2653 / 18 juillet 2023 à 20h44



Victor Vasarely, fiche d'inventaire de l'oeuvre intitulée "Hoang", 1951.
© Fondation Vasarely/Adagp, Paris 2023.

Une étape symbolique vient d'être franchie dans l'inversion du préjudice subi par la Fondation Vasarely en 1995, lors de la procédure d'arbitrage qui cassait le statut d'inaliénabilité des œuvres choisies par Victor Vasarely pour créer la Fondation. Cette « *procédure d'arbitrage a conduit la Fondation Vasarely à être frauduleusement privée de la quasi-intégralité de ses œuvres (environ 400), au profit de la présidente de l'époque mais également des deux fils du plasticien et d'un avocat, Monsieur Yann Streiff, radié depuis de l'ordre des avocats de Paris* », précise Pierre Vasarely, le président de la Fondation. Aujourd'hui, un couple de collectionneurs vient de restituer *Hoang* (1951) et *Hommage à Deyrolle* (1947). « *Ces deux œuvres font partie du quota (87 œuvres originales et inaliénables + le bureau en aluminium brossé) "récupéré" par Monsieur Yann Streiff, rédacteur de l'arbitrage et avocat à l'époque de Madame Taburno (présidente de la Fondation de 1995 à 1997), d'André Vasarely, de Jean-Pierre Vasarely (fils de Claire et Victor Vasarely, tous deux membres de droit de la Fondation et héritiers réservataires), et sachant de la Fondation Vasarely dans le cadre des conseils d'administration* », poursuit le petit-fils de l'artiste. Les collectionneurs, désirant vendre ces œuvres, se sont adressés à la maison de ventes Ader qui a réagi en contactant la Fondation. « *Lorsque j'ai évoqué la provenance des œuvres (Musée didactique de Gordes, partie intégrante de la Fondation Vasarely de 1970 à 1996), Me Xavier Dominique m'a indiqué que lesdits collectionneurs, en tout anonymat, souhaitaient nous rendre les deux œuvres, sans aucune contrepartie.* » Cette restitution intervient peu après que le FBI, sur ordre d'un juge français, ait saisi le 11 avril dernier une centaine d'œuvres au domicile de Michèle Taburno à Porto Rico. « *La Fondation espère d'ailleurs le retour très prochain en France de l'ensemble de ces œuvres* », conclut Pierre Vasarely.



Victor Vasarely, fiche d'inventaire de l'oeuvre intitulée "Hommage à Deyrolle", 1947.
© Fondation Vasarely/Adagp, Paris 2023.

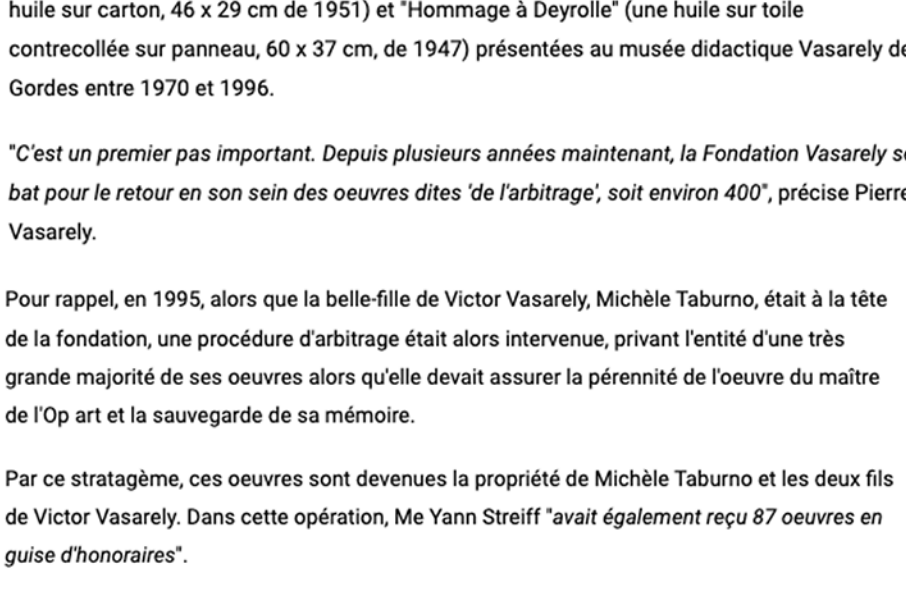


Retrouvez cet article dans l'édition N°2653 du 19 juillet 2023

LA PROVENCE
le 20 juillet 2023

Aix-en-Provence : deux œuvres de Vasarely font leur retour à la Fondation

Par Aurélie BIAGINI
Publié le 20/07/23 à 08:12



"Hoang" est une huile sur carton, de 46cm sur 29cm, datant de 1951.

Aix-en-Provence

Pierre Vasarely, président de la Fondation Vasarely, se félicite de ce retour, premier acte qui pourrait en appeler d'autres prochainement. Les deux œuvres datent d'une époque charnière pour le maître de l'Op Art...

C'est le fruit d'une longue, très longue, bataille judiciaire qui commence à porter ses fruits. Pierre Vasarely, petit-fils de l'artiste Victor Vasarely, et président de la fondation éponyme, vient de réintégrer dans le fonds muséal deux oeuvres originales de son aïeul : "Hoang" (une huile sur carton, 46 x 29 cm de 1951) et "Hommage à Deyrolle" (une huile sur toile contrecollée sur panneau, 60 x 37 cm, de 1947) présentées au musée didactique Vasarely de Gordes entre 1970 et 1996.

"C'est un premier pas important. Depuis plusieurs années maintenant, la Fondation Vasarely se bat pour le retour en son sein des oeuvres dites 'de l'arbitrage', soit environ 400", précise Pierre Vasarely.

Pour rappel, en 1995, alors que la belle-fille de Victor Vasarely, Michèle Taburno, était à la tête de la fondation, une procédure d'arbitrage était alors intervenue, privant l'entité d'une très grande majorité de ses oeuvres alors qu'elle devait assurer la pérennité de l'oeuvre du maître de l'Op art et la sauvegarde de sa mémoire.

Par ce stratagème, ces oeuvres sont devenues la propriété de Michèle Taburno et les deux fils de Victor Vasarely. Dans cette opération, Me Yann Streiff "*avait également reçu 87 oeuvres en guise d'honoraires*".

L'avocat a été radié depuis de l'ordre des avocats de Paris à la suite d'une condamnation pour complicité d'abus de confiance dans le volet pénal de l'arbitrage en 2019. Et l'arbitrage a été annulé en 2014 par la Cour de Paris en première instance et confirmé par la Cour de cassation l'année suivante.



Hommage à Deyrolle" (une huile sur toile, contrecollée sur panneau, 60 x 37 cm, de 1947).
PHOTO DR

"Hoang" et "Hommage à Deyrolle" ont été remis par leurs propriétaires via l'intermédiaire de la maison de ventes Ader et ce, "*sans indemnisation*" souligne Pierre Vasarely.

Il reste encore une quarantaine d'œuvres mal acquises à retrouver

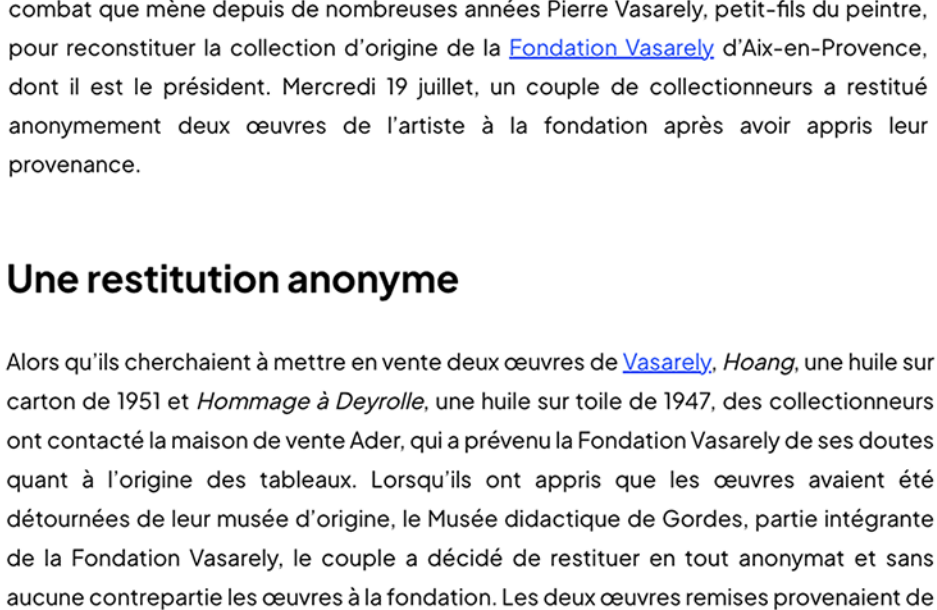
Pour rappel en avril dernier, le FBI a saisi une centaine d'oeuvres de Vasarely détenues par Michèle Taburno alors installée à Porto Rico. Elles devraient réintégrer prochainement le patrimoine de la fondation. "*Elles sont aujourd'hui dans un lieu sûr, dans l'attente de régler les procédures administratives. Il est à remarquer l'exceptionnelle collaboration entre les autorités françaises et américaines*", insistait Pierre Vasarely.

Une vingtaine de pièces, sauvées d'une vente aux enchères par la Maison Acturial au profit de Me Streiff en 2013, sont aujourd'hui de retour à la fondation, dans l'attente du règlement judiciaire. Une autre vingtaine de tableaux, vendus aux galeries Lahumiere, dont la directrice était administratrice qualifiée de la fondation Vasarely, sont sous le coup également d'une procédure encadrée de restitution. "*Il reste encore une quarantaine d'oeuvres mal acquises par Monsieur Streiff et revendues qui sont toujours à retrouver*" conclut le petit-fils de l'artiste.

CONNAISSANCES DES ARTS
le 24 juillet 2023

Affaire Vasarely : des collectionneurs anonymes restituent deux œuvres de l'artiste à sa Fondation

Artistes
Par Adèle Caldichoury le 24.07.2023



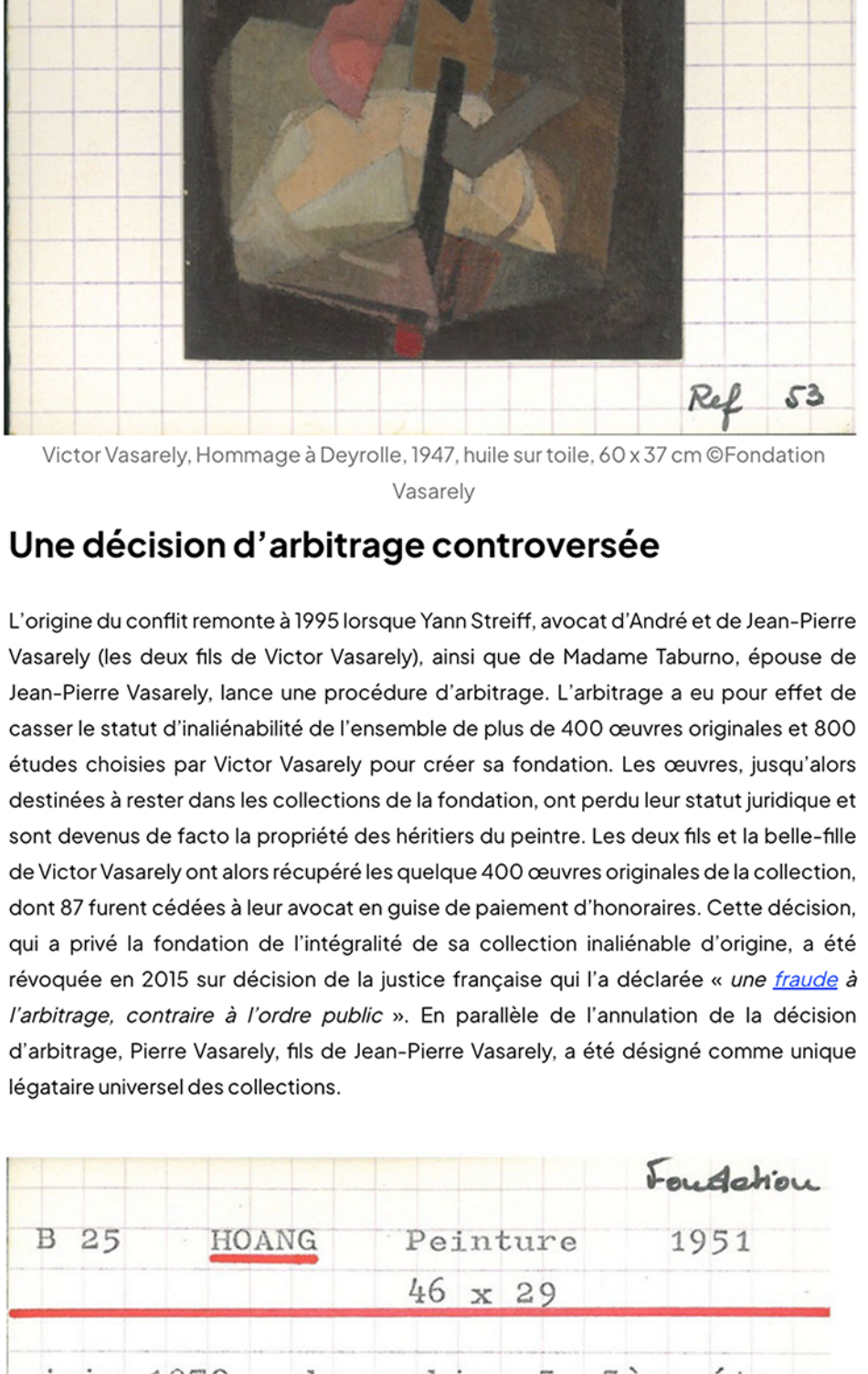
La Fondation Vasarely située à Aix-en-Provence ©Fondation Vasarely

Mercredi 19 juillet, deux œuvres de Victor Vasarely, appartenant à un ensemble d'œuvres frauduleusement acquis par l'ancien avocat de la famille, ont été restituées anonymement à la Fondation Vasarely située à Aix-en-Provence.

Engagés depuis les années 1990, les nombreux litiges juridiques qui entourent la succession des œuvres du père de l'Op Art, Victor Vasarely (1906-1997), sont loin d'être terminés. Mais la restitution qui vient d'avoir lieu constitue une étape symbolique dans le combat que mène depuis de nombreuses années Pierre Vasarely, petit-fils du peintre, pour reconstituer la collection d'origine de la Fondation Vasarely d'Aix-en-Provence, dont il est le président. Mercredi 19 juillet, un couple de collectionneurs a restitué anonymement deux œuvres de l'artiste à la fondation après avoir appris leur provenance.

Une restitution anonyme

Alors qu'ils cherchaient à mettre en vente deux œuvres de Vasarely, *Hoang*, une huile sur carton de 1951 et *Hommage à Deyrolle*, une huile sur toile de 1947, des collectionneurs ont contacté la maison de vente Ader, qui a prévenu la Fondation Vasarely de ses doutes quant à l'origine des tableaux. Lorsqu'ils ont appris que les œuvres avaient été détournées de leur musée d'origine, le Musée didactique de Gordes, partie intégrante de la Fondation Vasarely, le couple a décidé de restituer en tout anonymat et sans aucune contrepartie les œuvres à la fondation. Les deux œuvres remises provenaient de la collection de Yann Streiff, l'ancien avocat de la famille Vasarely. Elles avaient été retirées des collections du musée de Gordes en 1996, à l'issue d'une décision alors vivement critiquée par Pierre Vasarely.



Victor Vasarely, Hommage à Deyrolle, 1947, huile sur toile, 60 x 37 cm ©Fondation Vasarely

Une décision d'arbitrage controversée

L'origine du conflit remonte à 1995 lorsque Yann Streiff, avocat d'André et de Jean-Pierre Vasarely (les deux fils de Victor Vasarely), ainsi que de Madame Taburno, épouse de Jean-Pierre Vasarely, lance une procédure d'arbitrage. L'arbitrage a eu pour effet de casser le statut d'inaliénabilité de l'ensemble de plus de 400 œuvres originales et 800 études choisies par Victor Vasarely pour créer sa fondation. Les œuvres, jusqu'alors destinées à rester dans les collections de la fondation, ont perdu leur statut juridique et sont devenus de facto la propriété des héritiers du peintre. Les deux fils et la belle-fille de Victor Vasarely ont alors récupéré les quelque 400 œuvres originales de la collection, dont 87 furent cédées à leur avocat en guise de paiement d'honoraires. Cette décision, qui a privé la fondation de l'intégralité de sa collection inaliénable d'origine, a été révoquée en 2015 sur décision de la justice française qui l'a déclarée « *une fraude à l'arbitrage, contraire à l'ordre public* ». En parallèle de l'annulation de la décision d'arbitrage, Pierre Vasarely, fils de Jean-Pierre Vasarely, a été désigné comme unique légataire universel des collections.



Victor Vasarely, Hoang, 1951, huile sur carton, 46 x 29 cm ©Fondation Vasarely

L'histoire de la collection de Yann Streiff

Parmi les 87 œuvres de la collection de Yann Streiff, 20 pièces ont été vendues, en toute légalité, en 2000 par l'intermédiaire de la galeriste Anne Lahumière. C'est à cette dernière que le couple de collectionneurs avait acheté les deux tableaux récemment restitués. En 2013, 21 œuvres supplémentaires de la collection de l'avocat sont passées en vente chez Artcurial. La vente avait été arrêtée in extremis sur demande des avocats de la fondation. Les 21 pièces restées dans les réserves de la maison de vente, ainsi que les 46 tableaux restés en la possession de M. Streiff ont depuis été remis à la Fondation Vasarely sur décision de la justice. La restitution de la collection de l'ancien avocat, depuis radié du barreau de Paris, a en effet été ordonnée le 1er février 2022.



Victor Vasarely, Étude de mouvement les cloches, 1938 ©Fondation Vasarely

Les efforts de Pierre Vasarely continuent

La belle-mère de Pierre Vasarely, Michèle Taburno, 81 ans, s'était, elle, enfuie à Porto Rico en 2004 avec quelque 600 œuvres de Victor et Jean-Pierre Vasarely. Le 11 avril dernier, le FBI, sur ordre d'un juge français, a saisi une centaine d'œuvres à son domicile. Les tableaux n'ont, pour le moment, pas été restitués à la fondation et son président, Pierre Vasarely, dit espérer « *le retour très prochain en France de l'ensemble de ces œuvres* ».



Le centre architectonique de la Fondation Vasarely situé à Aix-en-Provence ©Wikimedia Commons / Ugo V

Pierre Vasarely poursuit aujourd'hui ses efforts auprès de la justice pour essayer de rétablir la collection initiale de la fondation de son grand-père et de récupérer toutes les œuvres vendues par son oncle, son père, sa belle-mère et Yann Streiff. Cette restitution de deux œuvres de la collection originale de la fondation marque une étape encourageante dans cette longue série de litiges pour la reconstitution des collections Vasarely.

LA MARSEILLAISE
le 20 juillet 2023



Deux œuvres de Vasarely restituées à la Fondation

AIX-EN-PROVENCE

Deux œuvres de Victor Vasarely reviennent dans le giron de la Fondation éponyme. Leurs propriétaires, informés de leur origine muséale, ont décidé de les restituer.

C'est une victoire qui fait date pour la Fondation Vasarely. Deux œuvres intitulées *Hoang* (1951) et *Hommage à Deyrolle* (1947) viennent de réintégrer le patrimoine de l'institution, restituées par leurs propriétaires. Informés de leur origine muséale, ils ont souhaité les rétrocéder « *sans aucune indemnisation* » par l'intermédiaire de la Maison de Ventes Ader à Paris, précise Pierre Vasarely, président de la Fondation.

Présentées au Musée didactique Vasarely de Gordes de 1970 à 1996, ces deux petites huiles faisaient partie des donations inaliénables effectuées par Victor Vasarely et son épouse au profit de la Fondation Vasarely. Mais à la suite de la procédure d'arbitrage privé décidée en 1995, qui avait privé la Fondation de la quasi-intégralité de ses œuvres au profit des deux fils du plasticien et de la belle-fille de l'artiste, Michèle Taburno, les deux peintures « *ont fait partie des 87 œuvres récupérées par l'avocat de la famille Yann Streiff, en guise d'honoraires* », précise Pierre Vasarely. Depuis, l'arbitrage a été annulé pour fraude par la Cour d'appel de Paris en 2014, décision confirmée par la cour de cassation en 2015. Yann Streiff, lui, a été radié de l'ordre des avocats de Paris en 2016.

« *C'est la première fois qu'une telle restitution se présente, et cela nous autorise beaucoup d'espoir pour la reconstitution du patrimoine de la Fondation* », se réjouit Pierre Vasarely. Si 44 œuvres de ce lot sont encore à retrouver, 21 avaient été sauvées suite à l'annulation d'une vente aux enchères en 2013 au profit de Yann Streiff. Une vingtaine d'autres vendue par l'avocat à la galerie Lahumière devrait également revenir à l'institution. Le dernier épisode en avril avait vu la justice saisir, avec l'aide du FBI, un peu plus d'une centaine d'œuvres détenues par Michèle Taburno, à Porto Rico.

Benjamin Grinda

« Hommage à Deyrolle » (1947), l'une des deux œuvres qui a retrouvé le patrimoine de la Fondation Vasarely. PHOTO DR